



## EDL contradictoire problématique

Par **jérémy2**, le **01/10/2021** à **09:54**

Bonjour,

Je me permets de revenir sur ce forum qui m'a très bien conseillé la dernière fois car nous avons quitté notre location pour un achat.

L'agence après avoir tenté de nous facturer (retenu de caution) la chute d'un radiateur après expertise et remboursement de l'assurance du propriétaire à ce denier, souhaite maintenant prendre 285 euros de ménages pour "de la poussière", et des meubles de cuisines un peu sale sous la forme d'un devis .... d'une seule ligne stipulant "menage complet >> 285 €".

Nous avons effectué le ménage cependant l'agent a estimé que le ménage était "à effectuer" sur l'EDL de sortie. L'appartement étant dans un état pitoyable à notre entrée (feuille morte dans l'appartement sol et vitre crasseuse) il se trouve que l'EDL d'entrée indique la même chose "ménage à effectuer". A ce moment personne n'est jamais venu effectuer un ménage avant que nous entrions dans le logement et nous avons donc du nettoyer nous même donc nous supposons que le ménage est toujours facturer au locataire sortant sur devis et qu'il n'est jamais fait.

Il n'ya donc pas d'écart entre l'EDL d'entrée et de sortie et il ne me semble pas légale d'opérer de la sorte.

Le bonus est que l'agence a trouvé "la solution" puisqu'il nous propose de nettoyer nous même les éléments qu'ils estiment sales en nous rendant les clefs (alors que nous avons rendu ces dernières il y a maintenant plus d'un mois et qu'à ce titre ils ne prelevaient rien sur la caution...

Donc si je résume un ménage amateur fait deux fois vaut bien 285 € d'escroquerie par un professionnel du ménage ...

Autant vous dire que ce n'est pas notre première expérience avec les agences nous sommes nous mêmes propriétaire de bien en gestion et ne traitons jamais les locataires de la sorte et pour cause nous respectons la loi sur la concordance entre EDL d'entrée et de sortie (l'agent pour l'EDL de sortie nous a d'ailleurs expliqué qu'il refaisait un EDL à 0 sans connaissance ou comparatif avec celui d'entrée et il ne l'avait même pas produit)

Ma demande est de savoir quel recours avons nous ?

Est ce qu'aller devant le tribunal sert à quelque chose ?

A ce stade et vu les magouilles répétées et impunies de cette agence il s'agit plus d'une question de principe que d'argent.

Vous remerciant pour votre aide et vos conseils par avance.

Bien cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **01/10/2021** à **16:10**

Bonjour

Avant de décider d'une peu recevable et onéreuse action en justice, contactez l'Adil

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>

Par **jérémy2**, le **01/10/2021** à **17:24**

Merci beaucoup ! Nous avons oublié cette association :)

Nous allons tenter notre chance.

Merci pour votre retour et votre temps.